

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 30 (1950)
Heft: 4

Rubrik: Rapport du Conseil d'administration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

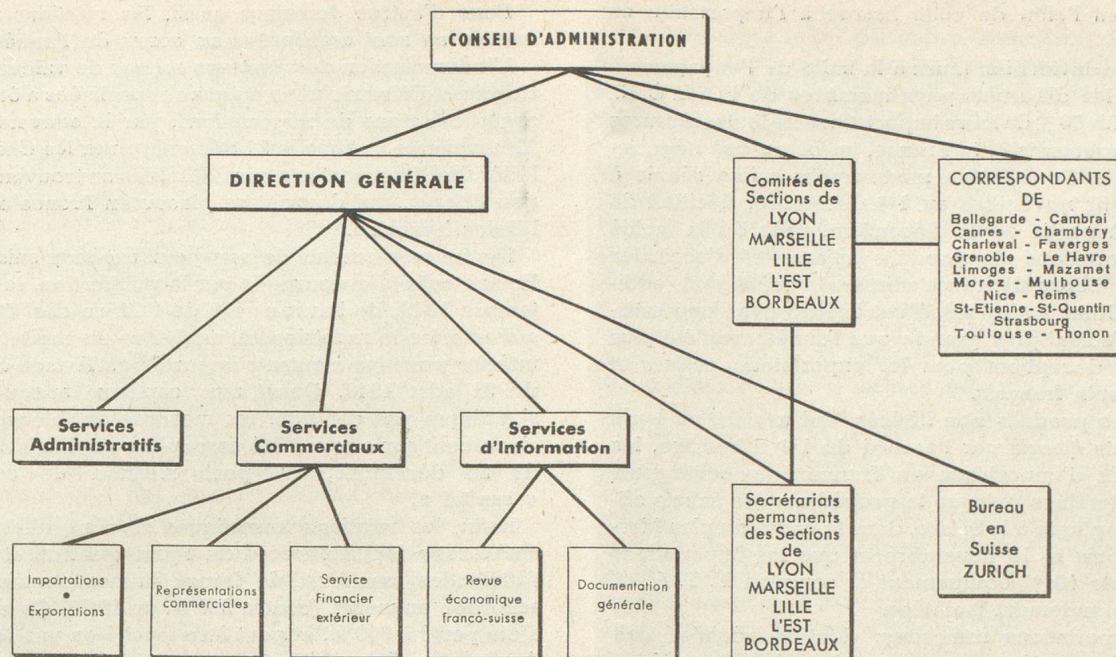
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'organisation de la Chambre de commerce suisse en France

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 1949 n'a pas été, en Suisse, l'année de crise que certains prédisaient. Le nombre des faillites n'a pas augmenté sensiblement, et si certains secteurs de notre économie ont éprouvé quelque difficulté à s'adapter aux conditions nouvelles, l'ensemble a fait preuve d'un équilibre remarquable. Au reste, la plupart des entreprises ont pu amortir le choc de la « reconversion » à l'aide des réserves qu'elles avaient constituées après la guerre.

En France, l'admirable redressement de la situation économique s'est poursuivi : l'indice de la production industrielle est passé, de 99 qu'il était en 1947 et de

111 en 1948, à 122 par rapport à 1938 ; les prix ont atteint une relative stabilité qu'ils n'avaient pas connue depuis la libération ; la balance du commerce extérieur s'est grandement améliorée ; le franc, par sa fermeté, a reflété ces progrès. S'il demeure certains facteurs d'incertitude, spécialement d'ordre financier, si de nombreuses entreprises éprouvent de graves difficultés de trésorerie, il est permis cependant d'affirmer que l'année 1949 a été propice à l'économie française qui sort rapidement de l'état de pénurie et de déséquilibre qui la caractérisait ces dernières années.

LES RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-SUISES

Les relations franco-suisse ont connu, pendant l'année écoulée, des fortunes extrêmement diverses.

Paralysées au début par la pénurie de francs suisses dont souffrait la Banque de France, elles laissaient néanmoins subsister l'espoir que les négociations de la Commission permanente, qui devait se réunir à Paris le 24 février, allaient recréer le fondement contractuel qui leur faisait défaut et leur permettre de se développer normalement. Mais cet espoir fit bientôt place à l'inquiétude et au découragement. Prorogés une première fois du 31 octobre au 30 novembre 1948, l'accord financier du 16 novembre 1945 et l'accord commercial du 29 juillet 1947 devaient voir leur validité étendue successivement au 28 février, au 31 mars, puis au 30 avril.

Ce fut alors la rupture complète des relations écono-

nomiques entre nos deux pays, les négociateurs n'ayant pu réaliser une entente avant le 1^{er} mai. Cette césure, d'une gravité sans précédent depuis la guerre douanière de 1893, prit fin par la signature, à Bâle, le 28 mai, d'un protocole financier, puis à Berne, le 4 juin, d'un accord commercial et d'un accord touristique valables jusqu'au 31 mai 1950. Ces accords furent jugés dans l'ensemble très satisfaisants.

Mais le 20 septembre, à la suite du décrochement de la livre sterling par rapport au dollar, le gouvernement français annonçait l'application du cours libre aux transactions commerciales, ce qui revenait en fait, pour le trafic des marchandises, à une dévaluation du franc français de l'ordre de 25%. Les exportations françaises s'en trouvaient facilitées tandis que les produits suisses

subissaient l'effet de cette hausse à l'importation en France.

L'année devait bien finir : à la suite de l'engagement pris par les différents pays membres de l'O. E. C. E., d'affranchir 50 % de leurs importations de toutes mesures de contingentement, la France, au cours des négociations de la Commission mixte franco-suisse réunie à Paris du 21 novembre au 1^{er} décembre, décidait de libérer, à partir du 15 décembre, près de la moitié des importations de produits suisses et d'accorder pour 45 millions de francs suisses de contingents additionnels. Nous avons salué cet accord avec une satisfaction d'autant plus grande que l'année avait été plus fertile en déceptions pour les exportateurs suisses et leurs clients français.

Pour les produits non libérés, qui avaient vu leurs contingents élargis par l'accord du 1^{er} décembre, les possibilités d'importation en France hors contingents ont été étendues puisque la procédure des achats offshore s'applique à la Suisse, dans le cadre du plan Marshall, depuis le 18 novembre et que les importations sur compte 10 % équipement et comptes E. F. A. C. ont été grandement facilitées.

Les exportations françaises, dont le régime était déjà relativement large, ont encore bénéficié de notables allègements.

LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE NOTRE COMPAGNIE

L'activité de notre compagnie a été fortement influencée par les événements que nous venons de retracer brièvement.

Durant toute l'année nous n'avons cessé de réclamer avec insistance une adaptation du régime contractuel des échanges franco-suisse aux conditions nouvelles d'un marché qui, après avoir subi longtemps la loi du vendeur, commençait à obéir à celle de l'acheteur : seules une vue réaliste des besoins et des possibilités des deux pays, une application souple des accords conclus, une libération progressive des échanges, étaient de nature à donner à l'exportation suisse en France les armes nécessaires dans le combat qu'elle mène contre la concurrence.

Dans un rapport daté du 12 février, nous avons exposé aux autorités suisses les principes auxquels devaient, de l'avis de nos membres, satisfaire les accords qui allaient être négociés : liquidation de l'arriéré, évaluation prudente des rentrées françaises de devises afin que les exportateurs suisses et leurs clients français retrouvent une certitude perdue depuis longtemps : celle d'un minimum d'affaires sûrement réalisables.

Pendant les trois mois qui se sont écoulés entre le 24 février, début des négociations, et le 28 mai, conclusion du protocole financier, nous avons déployé des efforts tenaces en vue de rapprocher les conceptions française et suisse. Les divergences s'étant en fin de compte concentrées, sur le plan commercial, sur l'un des chapitres de l'exportation suisse en France, nous nous sommes efforcés de faciliter les contacts entre les milieux industriels français et suisses. En un moment où les esprits s'échauffaient et où les opinions les plus fantaisistes circulaient dans la presse, nous avons cherché à remettre de l'ordre dans le débat et à éclairer objectivement l'opinion publique, entre autres en invitant les journalistes à une réunion d'information.

Dans d'autres domaines aussi, les relations franco-suisse se sont améliorées au cours de l'année 1949.

L'indemnisation des porteurs suisses de valeurs d'entreprises d'électricité ou du gaz nationalisées a été fixée, après deux ans de négociations, par la convention du 21 novembre, ratifiée le 21 décembre par les Chambres fédérales. Des montants considérables se trouvent peu à peu libérés, qui devront se placer en France ou dans l'Union française.

Les investissements de nouveaux capitaux suisses en France ont été encouragés par la publication, le 2 septembre 1949, de l'avis n° 419 de l'Office des Changes qui autorise le rapatriement en Suisse du capital et des intérêts pour les montants importés en France à partir du 31 août 1949. Quant aux capitaux auxquels ne s'applique pas cet avis, les mesures de blocage qui s'exercent sur eux ont été assouplies par l'avis n° 436, du 21 décembre, qui porte création de comptes « capital ».

Enfin, les relations touristiques se sont, elles aussi, améliorées depuis l'accord du 4 juin, qui fixait à 480 fr. l'attribution maximum de francs suisses pouvant être accordée en un an, (contre 250 fr. en 1948). Ce montant a été porté à 600 fr. et peut être touché en une fois dès l'arrivée en Suisse. Il est renouvelable au cours d'une année.

Nous pensons avoir ainsi contribué, dans notre sphère et pour notre modeste part, à la conclusion des accords du 28 mai et du 4 juin qui ont causé dans les milieux industriels et commerciaux français et suisses un soulagement compréhensible et une vive satisfaction.

Une fois cet accord signé, il s'agissait de regagner le temps perdu. C'est pourquoi notre compagnie, à peine en possession des textes officiels, réunissait, les 9 et 10 juin, ses membres de la région parisienne pour les mettre au courant des dispositions qui les concernaient. Des réunions analogues étaient organisées en province, tandis que la presse était appelée à contribuer, de son côté, à cette action d'information.

Mais les efforts les plus opiniâtres ne pouvaient rien changer au fait que l'accord commercial avait été signé à la veille de la période des vacances, que l'avis aux importateurs avait paru quinze jours plus tard et que les demandes de licences ne pouvaient être déposées à l'office des Changes qu'à partir du 4 juillet. Si bien que, malgré tous nos efforts, les licences ne purent être délivrées, pour la plupart, avant le mois de septembre.

Quant aux importations hors contingents, elles ne subirent pas un sort plus favorable puisque, loin de les favoriser, l'accord du 4 juin excluait pratiquement les importations sur comptes 10 % équipement.

Par les fréquents contacts que notre compagnie n'a cessé d'entretenir avec les administrations et les organismes français et suisses responsables, elle a pu néanmoins contribuer à une application équitable et conforme des accords conclus.

Dans notre éditorial du mois de juin, nous déclarions : « La situation ne sera entièrement nette que le jour... où le contingentement aura disparu ». Depuis lors nous n'avons cessé de combattre dans ce but, certains que les échanges commerciaux entre la France et la Suisse ne se

développeraient normalement que dans la mesure où les entraves du dirigisme auraient disparu.

L'alignement monétaire du 20 septembre devait renforcer notre point de vue en le justifiant entièrement. S'ajoutant au rétablissement des droits de douane sur de nombreuses positions, il provoquait un renchérissement brutal des produits suisses qui nous autorisait à écrire, dans notre numéro d'octobre : « Les restrictions autoritaires opposées à l'importation en provenance de Suisse ont perdu leur raison d'être et doivent disparaître ».

Le 2 novembre, le conseil de l'O. E. C. E. invitait les pays membres à supprimer, avant le 15 décembre, les restrictions quantitatives sur 50 % au moins de leurs importations prévues en provenance des autres pays participants, pris dans leur ensemble, en considérant séparément le secteur des denrées alimentaires et des produits d'alimentation animale, celui des matières premières et celui des produits manufacturés. La Commission mixte franco-suisse devant se réunir le 21 novembre, nous adressions, le 12 novembre, un rapport aux autorités fédérales où nous exprimions la certitude que les Français et les Suisses avaient la possibilité, dans leurs relations commerciales et financières, d'appliquer une politique résolument libérale en s'inspirant des récents accords germano-suisse et surtout belgo-suisse.

L'ACTIVITÉ DE NOTRE COMPAGNIE

En sa qualité d'organisme de défense des exportateurs et des importateurs français et suisses, notre compagnie concentre son activité, en dehors de l'action générale qu'elle mène en vue d'améliorer le statut contractuel des échanges et d'aider à son application, sur l'appui direct et pratique qu'elle assure à ses membres.

Si les affaires que nous avons eu à traiter cette année ont été un peu moins nombreuses que l'an passé (30.000 demandes écrites, 7.500 verbales, environ), elles ont nécessité des interventions sensiblement plus actives et d'importants travaux de recherches. En effet, elles ne sont plus favorisées par le change, les crédits officiels, la pénurie, l'exemption de droits de douane, en un mot, elles nécessitent, pour être menées à bonne fin, des connaissances approfondies et des efforts tenaces. Pour nos services aussi, ces affaires exigent, plus encore que dans le passé, un travail en profondeur.

Cette tendance implique également l'élimination progressive des maisons qui ne recherchaient que les réalisations faciles leur assurant rapidement un profit important mais occasionnel. A mesure que les demandes diminuent en nombre, elles se concentrent sur des affaires importantes présentées par des maisons sérieuses.

Le travail de notre compagnie a été d'autant plus intense, cette année, que l'effectif de nos agents a été ramené, par un effort de rationalisation et d'économie, de 43 à 31 : 20 à Paris, 2 à Lyon, 2 à Marseille, 1 à Bordeaux, 2 à Lille, 2 à Besançon, 2 à Zurich.

Si l'on veut se faire une idée du travail qui s'accomplit en une année à la Chambre de commerce suisse en France, il convient de passer en revue les différents services de la direction générale, car leur activité se retrouve en raccourci dans les secrétariats et à notre bureau de Suisse.

Les services administratifs, dirigés avec le dévoue-

L'accord signé le 1^{er} décembre faisait droit, dans une large mesure, à ces revendications puisqu'il libérait près de la moitié des importations de produits suisses en France, qu'il créait d'importants contingents supplémentaires et qu'il assouplissait les procédures d'importations hors contingents. Mais il ne s'écartait pas des principes de la plus rigoureuse prudence et traduisait le souci des négociateurs d'éviter tout déséquilibre de la balance des comptes. A cet égard, il est intéressant de constater que, malgré une notable augmentation des exportations suisses en France, la balance des comptes ne s'est nullement déséquilibrée au cours des mois de décembre, janvier et février. L'avance de change de 300 millions de francs suisses est actuellement utilisée par la France à raison de 160 millions contre 306 au 31 décembre 1948 et 203 au 31 juillet 1949. Nous sommes donc en droit de poursuivre notre action en faveur d'une libération totale des échanges franco-suisses, à l'exclusion des transferts de capitaux et de certaines transactions nécessitant encore des mesures de contrôle. Nous ne manquons pas de le faire, certains que s'il est un pays avec qui la France ne risque pas de regretter l'application d'une politique libérale, c'est bien la Suisse dont la production ne concurrence généralement pas l'industrie française.

ment que l'on sait par M. Mathez, secrétaire général, accomplissent une tâche ingrate mais nécessaire : la comptabilité, le contrôle des membres, l'économat, les archives, le courrier, en un mot, la gestion interne de notre compagnie.

L'aide pratique que nous apportons à nos membres est double. D'une part, les démarches que nous effectuons au profit du plus grand nombre d'entre eux, spontanément ou à sa demande : c'est là la tâche de la *division commerciale*, placée sous la direction experte de M. Schutz, secrétaire commercial. D'autre part, les renseignements d'ordre général que nous fournissons à tous nos membres ou à certaines catégories d'entre eux, à l'aide de la « Revue économique franco-suisse », de bulletins et de circulaires d'information : ce soin incombe aux *services d'information*, à la tête desquels se trouve M. Bornand, dont chacun est à même d'apprécier la compétence.

Au nombre des services commerciaux, nous citerons en premier lieu celui qui s'occupe d'introduire les *demandes de licences*, de les suivre et les appuyer auprès des services administratifs. Au cours de l'année, le secrétaire commercial adjoint, M. Muller, a ainsi présenté pour plus de 300 millions de francs français de licences, obtenant la délivrance de 91 % d'entre elles.

Le service *importation-exportation* a pour tâche essentielle de guider les efforts des exportateurs et des importateurs en les renseignant sur les formalités qui leur incombent et surtout en les mettant en relations avec des clients ou des fournisseurs susceptibles de conclure affaire avec eux.

Cette année, les demandes françaises de produits suisses ont augmenté, spécialement sous l'effet des accords du 4 juin et du 1^{er} décembre. Les offres suisses sont restées très inférieures en nombre (137 offres pour 685 demandes). Comme jusqu'ici, les produits

les plus demandés ont été les machines, les instruments et appareils, les textiles.

Quant aux offres nouvelles de produits français, elles ont diminué en nombre malgré les facilités apportées au régime des exportations, ce qui tend à démontrer que les contacts utiles une fois pris entre fournisseur et client, le courant d'échanges se développe normalement. Elles sont beaucoup plus nombreuses, cependant, que les demandes suisses de produits français (810 contre 155) et portent essentiellement sur les produits agricoles et alimentaires, les articles manufacturés divers, les textiles, les bois et ouvrages en bois, les machines, appareils et instruments.

Le service de l'organisation commerciale intervient en faveur des nombreuses maisons suisses qui cherchent un représentant en France et vice-versa. C'est ainsi que nous avons reçu 979 demandes de représenter une maison suisse en France, tandis que les offres des commettants suisses ne dépassent pas 5 % de ces demandes (47). En revanche, les maisons françaises qui cherchaient un représentant en Suisse (274) ont été bien plus nombreuses que les Suisses désirant représenter une maison française (120). C'est dire combien notre tâche est ardue, qui consiste à assurer une correspondance relative entre ces offres et ces demandes, et nous sommes particulièrement heureux d'avoir réussi dans 66 cas à réaliser une entente entre commettants et représentants. Pour arriver à ce résultat, c'est par centaines que les mises en relations ont été opérées par nos soins en corrélation avec les services de l'Office suisse d'expansion commerciale à Zurich. Actuellement, 1.420 dossiers d'offres et de demandes sont en instance dans nos services et sont révisés de façon continue.

Le service financier, placé sous la même direction, a pour tâche, d'une part de faciliter à nos membres toutes leurs relations extra-commerciales avec l'Office des changes, (transfert de royalties, de primes d'assurances, etc.), d'autre part, d'intervenir auprès de leurs débiteurs récalcitrants pour les amener à s'acquitter de leurs dettes. Chose curieuse, cette année, aucun cas de créances suisses sur la France ne nous a été confié, tandis que nous avons eu un grand nombre de cas de débiteurs suisses défaillants à régler pour un montant de 3 millions de francs.

Mais cette activité ne se limite nullement à celle d'un service de contentieux. De nombreux membres nous consultent en effet lorsqu'ils ont à créer une affaire de l'autre côté de la frontière ; ils nous désignent comme d'éventuels arbitres, dans leurs actes de constitution ; ils font appel à nous comme organe de consultation, de conciliation ou d'arbitrage et c'est ainsi que nous sommes assez heureux pour éviter, chaque année, que des litiges ne soient portés devant les tribunaux.

Les dépôts de brevets et licences sont également du

ressort de ce service qui guide les démarches des inventeurs ou des exploitants et intervient en leur faveur auprès des services ministériels compétents.

L'activité des services d'information ne nécessite pas de longs commentaires puisque, par l'objet même de cette activité, l'essentiel en est porté régulièrement à la connaissance de nos membres par le canal de nos différentes publications.

Nous nous sommes efforcés, cette année, de donner à la « Revue économique franco-suisse » une orientation aussi pratique que possible, développant les rubriques de documentation commerciale, fût-ce au détriment des articles de fond. Ainsi avons-nous publié 18 circulaires sur le régime des échanges commerciaux entre la France et la Suisse, complétées par la rubrique, toujours plus étoffée, des chiffres, faits et nouvelles. Nous avons consacré, dans la plupart des numéros, une page à répondre aux nombreuses questions qui nous sont posées pour le « Courrier des lecteurs ».

Cet effort n'a pas nui, croyons-nous, à l'intérêt proprement économique de la Revue. Dans 8 éditoriaux, la Direction s'est attachée à montrer quelle était la position de notre compagnie dans le débat qui se déroulait sur le plan franco-suisse. Dans 6 articles, nos secrétaires de sections ont décrit l'économie de leur région respective. En outre, notre Revue s'est honorée cette année de la collaboration de MM. Albert Algoud, Philippe Aymard, Carl.-J. Burckhardt, Max Chamson, Pierre Grellet, Heinrich Homberger, Jacques L'Huillier, Jean Hussard, Henry Ingrand, Frédéric Jenny, Paul Keller, Emile Kueng, Jan Marczewski, Suzanne Normand, Max Petitpierre, William E. Rappard, Olivier Reverdin, Paul Rossy et de nombreuses autres personnalités du monde économique, politique ou littéraire.

Nous ne citerons que pour mémoire la participation de notre compagnie aux Foires de Paris et de Lyon, où nous avons agi au nom et pour le compte de l'Office suisse d'expansion commerciale, ainsi que le bureau de renseignements commerciaux que nous avons organisé par nos seuls moyens à la Foire de Bordeaux.

Nous avons, comme chaque année, organisé la propagande en France de la Foire de Bâle qui, malgré des moyens financiers insuffisants et malgré le fait que cette manifestation tombait en pleine période de rupture des relations économiques franco-suisse, a obtenu un beau succès puisque 3.200 visiteurs français se sont fait inscrire au bureau des étrangers de la Foire (plus du tiers des visiteurs étrangers). Nous avons saisi cette occasion pour organiser, avec le concours de l'Office suisse d'expansion commerciale et du département politique, un voyage dans les principaux cantons industriels suisses à l'intention de quatre journalistes français spécialisés dans les questions économiques et techniques.

ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE

Nous avons eu le chagrin de perdre cette année, de façon aussi brusque qu'inopinée, notre Président, M. Paul de Perregaux, emporté le 21 août par une hémorragie cérébrale. Il présidait depuis cinq ans aux destinées de notre Chambre. Tous ceux qui ont eu le privilège de le voir à l'œuvre garderont le souvenir de sa foncière bonté et de son grand dévouement.

M. Hugues Jéquier a bien voulu accepter de lui succéder et nous lui savons tous profondément gré de cette nouvelle preuve d'attachement qu'il donne à notre compagnie et à son pays. Nous savons que sous sa présidence dynamique, droite, clairvoyante, la Chambre de commerce suisse en France s'affirmera toujours davantage par l'efficacité de son action.

Un départ d'une autre nature est venu affecter notre compagnie, c'est celui de M. Carl.-J. Burckhardt, Président d'honneur, qui a quitté les fonctions d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse en France, qu'il occupait depuis 1945. Il a été remplacé à ce poste par M. Pierre-Antoine de Salis qui a bien voulu accepter à son tour la présidence d'honneur que nous lui offrons, tandis que M. Burckhardt consentait à ce que nous l'éliions en qualité de membre d'honneur.

Pour remplacer M. Maurice du Pasquier au poste de correspondant de notre compagnie au Havre, nous avons fait appel à M. Henri F. Basset, fils de l'ancien consul de Suisse au Havre, fondé de pouvoirs chez MM. J. M. Curie, agents maritimes.

Pendant l'année 1949, l'effectif de nos adhérents est passé de 7.517 à 6.638 membres, par suite du décès, de la dissolution, de la démission ou de la radiation de 1.202 membres et de l'admission de 323 nouveaux membres.

Chaque année, nous enregistrons, compte non tenu des admissions, un déchet analogue du fait que des membres nous quittent, qui n'avaient adhéré que sous l'effet des circonstances exceptionnelles de la guerre. Il faut se féliciter du fait que cette année la réduction de nos effectifs a été largement inférieure aux prévisions, puisqu'elle n'atteint pas 12 % alors que le budget avait été établi sur la base d'un déchet de 18 %. Ce résultat est d'autant plus encourageant que la régression générale des affaires, en France et en Suisse, entraîne pour beaucoup de nos membres la nécessité de comprimer jusqu'à l'extrême limite leurs frais généraux, du fait également que la longue crise des relations franco-suisse a découragé bien des exportateurs ou des importateurs qui se sont détournés de leurs partenaires d'outre-Jura.

Nous espérons que ce léger recul est exceptionnel et que 1950 marquera, avec la reprise des affaires en France et la normalisation des échanges franco-suisse, une nouvelle progression de notre effectif. Nous le croyons d'autant plus que de nombreux membres nous ont marqué leur fidélité et leur confiance en se faisant inscrire dans une catégorie supérieure à celle dans laquelle ils figuraient précédemment. D'autres ont répondu à l'appel que nous avons publié dans le numéro de janvier de notre Revue et se sont lancés résolument dans une action de recrutement.

Que l'on ne se méprenne pas sur nos intentions. Nous n'entendons pas faire du recrutement un but en soi, tendre par tous les moyens à grossir nos rangs, sans nous préoccuper des services que nous offrons en contre-partie de la cotisation, ni de l'avantage qui en découle pour notre pays. Nous désirons faire connaître au plus grand nombre possible d'industriels, de commerçants et d'hommes d'affaires les services que nous sommes en mesure de leur rendre et, par l'accroissement de nos effectifs, étendre nos sources d'informa-

tion, renforcer notre crédit, servir toujours plus efficacement nos membres et l'économie de nos deux pays.

Nous pensons que le moment est particulièrement bien choisi pour mener à bien cette action. La libéralisation des échanges franco-suisse offre de nombreuses possibilités d'affaires nouvelles. Les commerçants et fabricants français et suisse se tournent à nouveau vers leurs voisins immédiats. Est-ce à dire que, les affaires devenant plus faciles, il est aisé de se passer de l'intervention d'un organisme tel que le nôtre? Au contraire. La loi de la concurrence est dure, elle élimine ceux qui ne sont pas armés pour l'affronter. Or la meilleure arme ne consiste-t-elle pas à s'unir, à former le « carré de piques »? Quel groupement, mieux que la Chambre de commerce suisse en France, donne-t-il cette possibilité d'union de tous les intéressés au développement des importations françaises en provenance de Suisse et des exportations françaises vers la Suisse? La lutte n'est pas terminée avec le contingentement, elle commence sur le plan de la concurrence commerciale, de l'abaissement des tarifs douaniers, elle nécessite des forces fraîches, nombreuses et tenaces. Notre désir est de les grouper en notre sein, tel est notre but et notre raison d'être.

Nous ne voulons pas clore ce rapport sans exprimer notre gratitude à tous ceux qui nous ont aidés, au long de l'exercice écoulé, à remplir notre mission.

Nous pensons en tout premier lieu au personnel de la direction générale et des sections, qui a apporté à l'accomplissement de sa tâche un zèle et un dévouement que nous sommes heureux de reconnaître pleinement ici.

Mais nous savons que les efforts les plus opiniâtres n'auraient pas été voués à un égal succès si nos agents n'avaient pu s'appuyer en toute confiance, pour l'exercice de leur activité, sur l'amicale compréhension et l'aide efficace des organismes, officiels et privés, français et suisse, avec qui nous sommes en relations. Nous prions les services administratifs français qui veulent bien nous honorer de leur confiance, la Chambre de commerce de Paris et les Chambres de commerce françaises avec qui nous travaillons, le Centre national du Commerce extérieur, la Légation et les Consuls de Suisse en France, la Délégation permanente du Conseil fédéral auprès de l'O. E. C. E., la Division du commerce et les autres services officiels suisse, le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Office suisse d'expansion commerciale, la Société suisse des constructeurs de machines, la Chambre suisse de l'horlogerie et tant d'amis de notre compagnie de bien vouloir agréer l'expression de notre profonde reconnaissance.

Nous savons que nous pouvons compter sur eux à l'avenir pour nous aider à soulager nos membres d'une partie de leurs difficultés et contribuer ainsi à l'essor du commerce franco-suisse.